

AVEC LA CSMF

SOYEZ CANDIDAT(E) AUX PROCHAINES ÉLECTIONS



CARMF 2024

✿ POURQUOI CES ÉLECTIONS SONT IMPORTANTES ?

- Pour sauvegarder nos retraites et construire leur avenir !
- Pour défendre nos droits

✿ À QUOI VOUS ENGAGEZ-VOUS ?

Le rôle principal des délégués est d'élire le CA de la CARMF, de participer à une AG/an et d'apporter, notamment dans certains dossiers signalés par la CARMF, une aide à des confrères en difficulté. Le mandat est de 6 ans (exceptionnellement 3 dans certains départements).

✿ COMMENT ET QUAND SE PORTER CANDIDAT ?

- C'est simple. Vous allez recevoir par courrier à partir du 22 février un appel à candidature qui figurera sur le bulletin de vote.
- Vous y répondez en courrier recommandé avant le 14 mars.
- Le SLOGAN à mentionner sur l'appel à candidature, dans l'espace réservé : **SAUVEGARDER NOS RETRAITES ET CONSTRUIRE LEUR AVENIR**
- Prévenez la CSMF régionale ou départementale de votre candidature.

